



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE HAUTE-CORSE

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
BUREAU DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE n° 2006/159-14 du 8 juin 2006
Portant agrément pour le ramassage des huiles usagées de
la société APROCHIM SA.

LE PREFET, CHEVELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

VU le code de l'environnement,

VU le décret n°79-981 du 21 novembre 1979 modifié, portant réglementation de la récupération des huiles usagées ;

VU l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999 relatif aux conditions de ramassage des huiles usagées ;

VU la demande déposée le 19 novembre 2004 par la société APROCHIM SA ;

VU le dossier constitué par le pétitionnaire ;

VU les rapports de l'inspecteur des installations classées des 4 février 2005, 2 mars et 2 mai 2006 ;

VU les avis des services ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1 : La société APROCHIM SA est agréée dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999, pour assurer le ramassage des huiles usagées dans le département de la Haute Corse.

Article 2 : Cet agrément est délivré jusqu'au 1^{er} février 2010.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

Eric SPITZ

Pour copie conforme à l'original,
Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,


Nicole MILLELIRI